



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 8 septembre 2003 (10.09)
(OR. en)**

12278/03

**RECH 137
ENV 440
CONSOM 95
SAN 177
DEVGEN 113
MI 201
IND 119
AGRI 270
SOC 330
RELEX 328
EDUC 124
AG 40**

RAPPORT

du:	Groupe "Compétitivité et croissance" (Industrie)
au:	Coreper/Conseil
n° prop. Cion:	7473/03 RECH 37 ENV 163 CONSOM 24 SAN 46 DEVGEN 31 MI 56 IND 39 AGRI 72 SOC 129 RELEX 104 EDUC 46 AG 9 + ADD 1
Objet:	Projet de conclusions du Conseil sur "Les sciences du vivant et la biotechnologie: une stratégie pour l'Europe"

1. Le 10 mars 2003, la Commission a présenté au Conseil une communication intitulée "Sciences du vivant et biotechnologie: une stratégie pour l'Europe - Rapport d'avancement et orientations pour l'avenir" ¹. Cette communication est la réponse de la Commission à l'invitation qui lui avait été faite, dans les conclusions et la feuille de route pour une stratégie sur les sciences du vivant et la biotechnologie adoptées par le Conseil le 26 novembre 2002 ²,

¹ Doc. 7473/03 RECH 37 ENV 163 CONSOM 24 SAN 46 DEVGEN 31 MI 56 IND 39
AGRI 72 SOC 129 RELEX 104 EDUC 46 AG 9 + ADD 1.

² Doc. 5745/03 RECH 12 ENV 50 CONSOM 8 SAN 17 DEVGEN 10 MI 18 IND 10 AGRI 18
SOC 32 RELEX 31 EDUC 23 AG 5 et JO C 39 du 18.2.2003.

de présenter chaque année un rapport sur la mise en œuvre de la feuille de route et de la stratégie.

2. Les 18 juillet et 4 septembre 2003, le Groupe "Compétitivité et croissance" (Industrie) est parvenu à un accord sur un projet de conclusions du Conseil concernant le rapport d'avancement présenté par la Commission. Ces conclusions figurent en annexe.

- Le Comité des représentants permanents est invité à confirmer l'accord sur le projet de conclusions annexé, en vue de son adoption lors du Conseil "Compétitivité" du 22 septembre 2003.

**PROJET DE CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR
"LES SCIENCES DU VIVANT ET LA BIOTECHNOLOGIE:
UNE STRATÉGIE POUR L'EUROPE"**

LE CONSEIL,

- 1. RAPPELANT** que la stratégie européenne en matière de biotechnologie vise à faciliter le développement intégré et responsable des applications de la biotechnologie, qui constitue une étape importante vers une économie de la connaissance compétitive,
- 2. RECONNAISSANT** le rôle important que la biotechnologie, en tant que technologie porteuse, joue dans un grand nombre de domaines différents et, partant, l'intérêt qu'elle présente pour la compétitivité générale de l'industrie européenne,
- 3. SE FÉLICITE** du premier rapport d'avancement de la Commission ¹ sur la mise en œuvre de la stratégie européenne en matière de biotechnologie et souscrit aux grandes lignes de l'analyse qui y est faite; dans ce contexte, **RAPPELLE** l'importance que revêt une approche intégrée couvrant l'ensemble des aspects sociétaux et économiques complexes et multiples de cette question,
- 4. SOULIGNE** la nécessité de déployer des efforts importants pour passer du stade du concept et de la planification à la mise en œuvre de la stratégie en matière de biotechnologie et de la feuille de route figurant dans les conclusions du Conseil du 26 novembre 2002 ² afin de contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de compétitivité que le Conseil européen de Lisbonne a fixés pour l'UE,

¹ Doc. 7473/03 RECH 37, ENV 163, CONSOM 24, SAN 46, DEVGEN 31, MI 56, IND 39, AGRI 72, SOC 129, RELEX 104, EDUC 46, AG 9, "Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social européen: Sciences du vivant et biotechnologie - une stratégie pour l'Europe – Rapport d'avancement et orientations pour l'avenir" - COM(2003) 96 final du 5.3.2003.

² Voir JO C 39 du 18.2.2003, p. 9.

5. **SOULIGNE** la nécessité de favoriser une cohérence globale dans l'élaboration des politiques et d'envisager, au niveau de l'UE, de développer des moyens appropriés pour une coopération plus étroite entre États membres ainsi qu'avec la Commission dans la mise en œuvre de la stratégie en matière de biotechnologie,
 6. **ENGAGE** les États membres et la Commission à intensifier leur coopération et à échanger régulièrement des informations sur les progrès réalisés afin d'avancer dans les domaines prioritaires déjà définis pour les actions futures et, en particulier, à améliorer les conditions d'accès au financement pour les sociétés de biotechnologie ainsi qu'à achever et à mettre en œuvre le cadre réglementaire général,
 7. **ATTEND** avec intérêt les résultats de la conférence sur les sciences du vivant et la biotechnologie qui doit se tenir à Rome les 21 et 22 novembre, car ils pourraient constituer un apport supplémentaire au processus de mise en œuvre du plan d'action et de la feuille de route,
 8. **INVITE** la Commission à évaluer dans son prochain rapport les progrès réalisés dans ce domaine.
-